



Etelles, jeudi 24 octobre 2019

**Objet : Attestation contact alimentaire**

Madame, Monsieur,

Le service réglementaire d'Hydrachim atteste que l'ensemble des ingrédients composants des produits listés dans l'annexe sont conformes à l'arrêté du 8 septembre 1999, modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 (JO 27/12/2013), pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux. Concernant les produits avec le symbole \*, pour cette utilisation, rinçage est obligatoire.

Nous émettons cette attestation à base de l'état actuel de nos meilleures connaissances et de la réglementation en vigueur.

Veuillez agréer nos sincères salutations,

Jimmy VORAC  
Service réglementaire

**HYDRACHIM**  
S.A.S. au capital de 152 000 Euros  
Rte de St Poix - 35370 LE PERTRE  
Tél. 02 99 96 80 08 - Fax 02 99 96 82 00  
Internet : [www.hydrachim.com](http://www.hydrachim.com)  
RCS : Rennes B 401 513 056 - SIRET : 401 513 056 00010



## Annexe I. LISTE DES PRODUITS

Ref. HYDRACHIM	Ref. Client	Nom produit
1858	270028	SURF'PUR ACTIV
0245*	270060	SANI'DAY ACTIV
0274*	270063	SANI'HEBDO ACTIV